Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260430-D2026_063-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

COMMUNE DE SAINT-COULOMB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 063

Délibération n° 063-2026 – Convention droits de servitude consentis à ENEDIS

L'an deux mil vingt-six, le lundi 27 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Coulomb, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FREDOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de pouvoirs : **0**
Nombre de Conseillers présents : **23**
Quorum : **12**
Date de convocation : 14/04/2026

Membres présents : M. Jean-Michel FREDOU – Mme Sophie COEURU – M. Patrice VIVIEN – Mme Véronique WYART – M. Loïc SEVEGRAND – Mme Catherine TANIC – M. Jean-Yves LE BRIÉRO – M. Gérard BARREAU – Mme Servane CADIOU – M. Jean-Luc CAILLÉ – Mme Frédérique CALÈS – Mme Jocelyne LEGENDRE – Mme Gwénaëlle KROL – M. Laurent BUREL – M. Sébastien MERY – Mme Pauline TARDY – Mme Blandine BERKELMANS – M Didier RIAULT – M. Victor LAVOLÉ – M. Renaud de BOISSIEU – Mme Annie GILLAIZEAU – M. Armand JAMIER – M. Eric SCHMITT

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : M. Patrice VIVIEN

Monsieur le Maire expose la demande d'ENEDIS sollicitant l'autorisation d'implanter sur ses parcelles cadastrées H19, H365 et H201une installation électrique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Considérant le projet de convention entre ENEDIS et la ville de Saint-Coulomb et les plans de servitude proposés par ENEDIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260430-D2026_0063-DE

- **D'APPROUVER** la convention et les plans de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'une installation électrique sur les parcelles cadastrées H19, H365 et H201

- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Pour extrait conforme, le 29 Avril 2026

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-COULOMB - ILLE-ET-VILAINE -

Jean-Michel FREDOU

Transmis au représentant
de l'Etat le 29 Avril 2026
Publié le 29 Avril 2026